

Chers Concitoyennes, Chers Concitoyens,

L'année 2014 s'achève. Après la saison d'été la vie communale a été riche en évènements et manifestations : mise en ligne du nouveau site internet de la commune, lancement des TAP, forum des associations, activité soutenue de la médiathèque, ouverture du cabinet dentaire.

Voici les grandes lignes de ce qui va se passer en 2015 :

L'année sera marquée par le début de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), indispensable pour dessiner l'avenir de notre commune dans les dix à vingt prochaines années. De nombreuses séances de travaux et réunions publiques en jalonnent la mise en œuvre.

Sur le plan des travaux, la réhabilitation de la piscine municipale et l'agrandissement du cimetière sont en cours. L'éclairage public va être rénové: les ampoules actuellement utilisées ne seront plus fabriquées à partir de 2015. Afin de bénéficier de tarifs préférentiels et de meilleures subventions, nous avons choisi de remplacer toutes les lampes dès maintenant.

Le "pont battant" donne des signes de faiblesse... Le Conseil Général a donc décidé de le reconstruire. La vie du village sera très fortement impactée pendant les travaux qui se dérouleront en deux phases :

- Avril, mai : déviation des réseaux d'eau et d'assainissement
- Septembre à novembre : dépose de la passerelle et fermeture du pont .

Création d'une circulation piétonne provisoire et mise en place de déviations locales pour les véhicules légers par Genthieu ou le chemin de l'Arriu

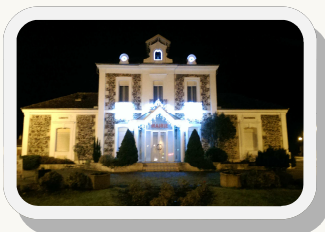
Afin de vous tenir informés, des réunions seront organisées, notamment avec les commerçants. Le site internet de la commune vous donnera également des informations régulièrement mises à jour.

Les travaux seront interrompus pendant les mois d'été.

Le conseil municipal se réunit régulièrement tous les deux mois, ces réunions sont publiques. Le meilleur moyen d'avoir une idée objective et impartiale de la gestion communale est d'y assister.

A l'aube de cette nouvelle année, les élus municipaux et les agents communaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite et je vous invite à nous rejoindre le **vendredi 16 janvier à 18 heures** à la salle de réunion de la mairie autour d'un verre amical.

Bien cordialement.
Le Maire,
Denis SAINTORENS.

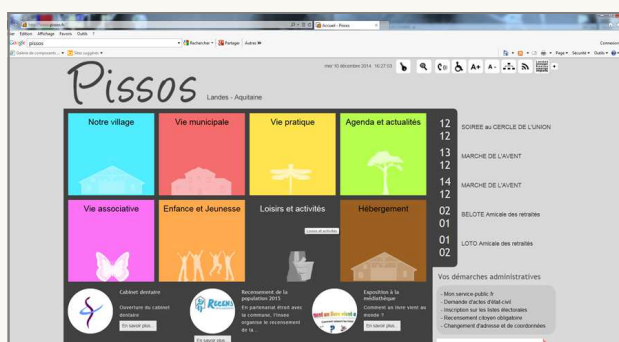
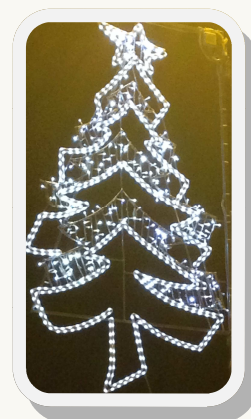


Vendredi 16 janvier

18 heures

**Vœux de la
municipalité**

**Salle de réunion
de la Mairie.**



Une refonte totale du site internet de la commune a été effectuée avec l'aide de l'ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique).

Bonne visite sur www.pissos.fr

LA FORÊT - L'ENVIRONNEMENT

La forêt communale d'une superficie de 700 hectares a été touchée sévèrement par la tempête "Klaus" . De nombreux travaux ont été réalisés pour la réhabiliter.

- **La forêt communale soumise au régime ONF** : Le nettoyage des parcelles sinistrées a été réalisé suite à l'obtention des aides EUROPE/ETAT, les dossiers de reconstitution sont en cours. Nous devons également replanter les parcelles N 131 & 132 pour une surface 25ha55a67ca, ces dernières ayant été exploitées avant la tempête.



- **La forêt communale non soumise** : 6 parcelles sinistrées pour une surface d'environ 27ha ont été nettoyées et seront reconstituées suite à l'obtention des aides EUROPE/ETAT.

Un programme de revalorisation de la forêt sur environ 75 hectares, va être mis en place de façon à pérenniser cette dernière. Cela se fera par autofinancement grâce à la vente des pins arrivés à maturité. Une première vente par appel d'offres vient d'être réalisée avec 1826m³ de bois pour un montant de 76.805 €.

L'offre et le développement de la filière bois sont un gage d'avenir propre à valoriser le patrimoine forestier communal.

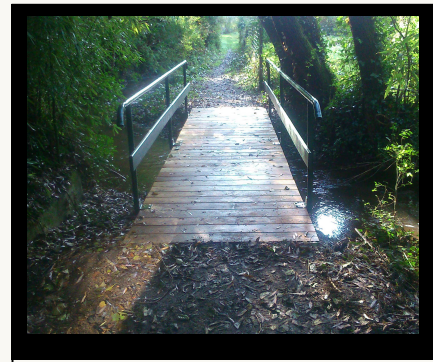


L'ancienne décharge communautaire située sur la Commune de PISSOS a été complètement nettoyée en vue de son recyclage.

INFORMATIONS ET VIE PRATIQUE



L'attractivité et le dynamisme touristique de PISSOS mis en évidence avec l'achat de kakémonos installés aux entrées de la Commune.



La passerelle de Bidaou rénovée permet la liaison de la route de Camelebrey au Bourg en toute sécurité.



La mise en lumière d'un court de tennis élargit le champ d'utilisation.



Réaménagement de la piste cyclable En partenariat avec la communauté de commune du canton de Pissos, le remplacement des bordures en béton aussi inesthétiques que dangereuses a permis de sécuriser l'accès à l'école. Reste à mettre en place une signalétique adaptée et à achever l'installation de l'éclairage public

Les enfants qui auront atteint l'âge de 2 ans lors de la rentrée scolaire 2015 peuvent être inscrits dès maintenant à la mairie.



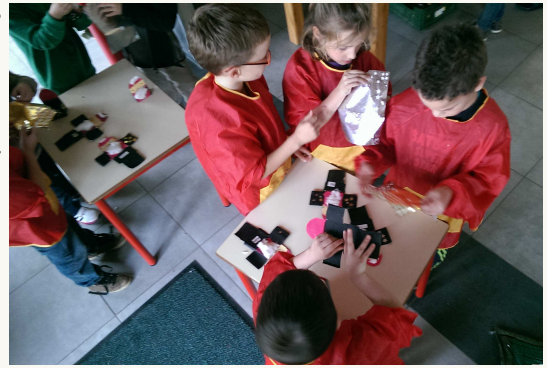
Le cabinet dentaire est ouvert depuis le 2 décembre au 410, route des Lacs. Les rendez-vous peuvent être pris au 05 58 78 16 09.

INFORMATIONS ET VIE PRATIQUE

Les TAP ainsi que l'ensemble des activités périscolaires sont sous la responsabilité de la Mairie qui en assure l'organisation, l'animation ainsi que le financement. Au cours de la 1ère période la fréquentation s'est révélée être très importante (une centaine d'enfants par jour sur 3 jours par semaine). Pour cette 2ème période, l'équipe d'animation a mis en place un panel d'activités variées :

- jeux sportifs (handball, badmington...), création d'un roman photo, fabrication de petits objets sur le thème de Noël, initiation à la musique (percussions), jeux collectifs, jardinage...

- l'activité tricot a été proposée, c'est donc tout naturellement que les séances de "tricotage" se sont déroulées à la maison de retraite Cette animation a remporté un franc succès et tout le monde a pu tirer un réel bénéfice de ces rencontres intergénérationnelles.



La médiathèque, là où l'on vient emprunter des livres ??? Oui, bien sûr... Mais pas seulement !!! C'est



surtout un lieu de culture, d'échanges et de rencontres. L'exposition "comment un livre vient au monde" en est sa plus parfaite illustration. En effet la venue de Florence DEFOS, créatrice des Editions Passiflore et les lectures de Lorette LARRAS ont facilité la rencontre de publics différents, dans un climat chaleureux et convivial. Le samedi 13 décembre les enfants de l'atelier théâtre et de l'école de musique ont donné une représentation commune avec comme thème "Peter Pan" afin de clôturer l'exposition "Comment un livre vient au monde". Nous remercions les Pisséens pour leur implication.



Heures d'ouverture : Mardi de 15 h à 17 h / Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h / Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE



Pissos tennis club, club de 80 licenciés où l'on aime se retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Son école de tennis enfants et adultes, son tournoi de Pâques, et ses nombreuses activités. Deux soirées grillades durant l'été, tournoi enfants, tournoi "homme +45 ans", tournoi interne, regroupements "en avant les filles" en font un club très dynamique. Un magnifique cadre vous attend, club house, courts sous les pins. Un gros plus pour l'année à venir : un court éclairé... et de belles soirées en perspective.

D'étranges cocons ont été aperçus lors de Cinémagin'action 2014...

Telle la chenille, **Cinémagin'action** se métamorphoserait-elle ? Cet hiver la chrysalide poursuivra son travail. Et l'été prochain un nouveau papillon cinémagin'actif s'envolera sous les pins. Rendez-vous en 2015, du 31 juillet au 8 août.



Les cours d'**AÏKIDO** ont repris le jeudi de 19 h à 20h15 et le samedi de 11 h à 12 h 15.

Pour plus de renseignements : aikido.pissos@gmail.com ou 06 87 66 05 30. Les cours ont lieu dans le local situé au-dessus de la médiathèque.



L'amicale des Retraités, comme les années précédentes a organisé le Téléthon. Plusieurs autres manifestations ont remporté un vif succès : soirée paëlla, vide grenier, soirée country, concours de belote, initiation au tir à l'arc, marche.

Mouvemômes : Journée musicale du 27 juillet, belle journée avec Jérôme MARTIN et son Electronik Jâze, exposition de tableaux, des créations de Claude BERTRAND (Dulcimers fabriqués mains), récital de musique classique.



Solidarité : Les enfants se sont joints à nous pour une **distribution de soupe chaude aux sans abris** dans les rues de Bordeaux.

Opération "GOUTER C'EST RECYCLER" rapportez vos gourdes de compote vides à l'école ou à la mairie de PISSOS pour soutenir les clowns Stéthoscopes qui œuvrent à l'hôpital des enfants de BORDEAUX afin de rendre l'hospitalisation plus supportable.

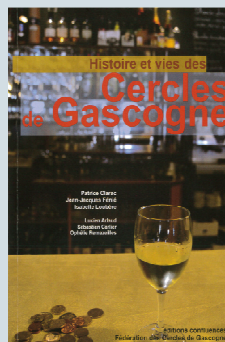


La rentrée n'est déjà qu'un lointain souvenir. Sans vraiment nous en apercevoir, les mois sont passés et nous voilà presque en 2015! Petit rappel des actions accomplies par **L'APE** pour ce 1er trimestre: financement de 9 tricycles, abonnements de magazines pour chaque classe, participation financière à la sortie Marquèze de 2 classes, l'organisation d'une vente de gâteaux, d'un loto et d'un vide ta chambre. Pour Noël, goûter et chocolat chaud ont été offerts aux enfants. Grâce à un soutien au Père Noël, chacun a pu recevoir son cadeau.

Alors, merci à vous, PARENTS, de vous impliquer pour l'école de vos ENFANTS pour qu'ensemble nous réalisons et concrétisons un maximum de projets impulsés par l'équipe enseignante. N'hésitez pas à nous communiquer vos idées ou vos remarques par le biais de notre email : ape.pissos@laposte.net.

VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

Malgré une saison très pluvieuse, le **Cercle** a multiplié les activités estivales, fête du Cercle, été des forges, Cinémagin'action. Il a fêté la parution le 20 septembre du livre « Histoires et vies des cercles de Gascogne » dont le 1^{er} exemplaire a été remis au Président du Conseil Général des Landes Henri Emmanuelli venu par ailleurs signer une convention d'objectifs de trois ans avec la Fédération des Cercles. Le cercle de Pissos a aussi participé à la Fête du Parc Naturel qui a eu lieu à Mios les 27 et 28 septembre.



Une des nombreuses sorties organisées par le **Vélo Club Pisséen**. Trois groupes se réunissent régulièrement : VTT, cycloportif et cyclotourisme.



Le Président Emmanuelli et une partie des auteurs et des représentants de la Fédération des Cercles.

Sortie du 2^{ème} CD de **GOODBYE MONNEYPENNY** présenté le 12 décembre au Cercle de l'Union. Création avec le partenariat de la commune.



LE TEMPS DES FORGES



A retrouver sur : www.letempsdesforges.sitew.fr .

Plus modestement et plus brièvement qu'à Brocas, Uza ou Pontenx, Pissos a eu une activité métallurgique. Entre la Restauration et les débuts de la Troisième République, il y eut un petit haut-fourneau dont le martinet était mû par la chute d'eau aménagée sur le ruisseau du Mordouat. Aujourd'hui, il n'en reste plus grand chose. Tout au plus retrouve-t-on çà et là des fragments de laitier sur les chemins ou sur le ballast de moins en moins visible de l'ancienne voie ferrée, près de ce qui fut la gare, sur la voie Ychoux-Moustey. Reste le pont de la Forge sur le CD 34...

Une évocation de ce passé industriel – rien à voir avec l'activité sidérurgique du Boucau-Tarnos, de la Lorraine industrielle ou du

Valenciennois – a eu lieu du 11 au 20 juillet au Cercle de l'Union. Une petite exposition dans le cadre de « L'été des forges », initié par Maryse Lassalle passionnée par l'histoire industrielle, a permis de voir quelques documents rappelant les activités de Dominique Larreillet (1771-1857). Ce capitaine d'industrie landais débuta ses activités à Ychoux où l'étang dit « des Forges » rappelle ce qui fut le berceau de sa fortune. Les hauts-fourneaux landais fonctionnant alors au bois, il fut de ceux qui s'activèrent pour amplifier le boisement des Landes de Gascogne. C'était alors la première révolution industrielle et les besoins en bois d'œuvre pour la construction, pour étayer les galeries de mines ...de charbon, ou encore pour les chemins de fer, augmentaient considérablement. Il fut donc indirectement à l'origine de la fameuse loi de 1857 faisant obligation aux municipalités de boiser leurs communaux. **Extrait de la présentation de J.J FENIE.**

VIE COMMUNALE



Le dimanche 16 novembre a eu lieu le 1er forum des associations de PISSOS. Les Pisséens ont pu découvrir les activités diverses proposées par les nombreuses associations de la commune. Celles-ci ont pu conforter les liens existants.



Le recensement se déroulera dans votre commune du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

INFORMATIONS ET VIE PRATIQUE

ETAT CIVIL

Naissances

- BAI VON RUSZ Gioacchino	04/08
- BOUDONNE AZCUE Jone	21/09
- CONDOU Jules	17/11
- HELIES Loan, Frédéric	01/08
- JARDIN Floria, Coline	20/05
- JOSÉ Lana	06/10
- LALANNE Pierre	02/07
- LAQUI Hortense, Josette	03/11
- LARREY Lucas	01/08
- ROBIN Eric, Martin, Marie	28/12
- MÊMES Tom	24/10
- QUEYLAT Éloïse, Éléonore	02/07

Mariages

- TRANCHAT Anne et FRIXON Jean-Paul	31/05
- BAYLE Gaëlle et PAOLI Jacques	07/06
- VITAL Solange et KLAI Yousri	05/07
- GANZERLI Dominique et FLORES Jean-Paul	23/08
- MAGNES Vanessa et DAVID Damien	30/08
- MOTUELLE Virginie et SAURON Sébastien	13/09
- MICHEL Marie-Paule et BENNAR Ali	27/09
- GAUTHIER Catherine et MALFROOT Christian	25/11

Décès

- BERTHONDO Christian, Justin	06/11
- BERNADET Bruno	06/10
- BOURDAIS Marie-louise, Andrée	05/11
- CALOHARD Marcel, Jean, Baptiste	05/05
- DEMEY Noël, Oscar	22/11
- DEVAUX Andréa	16/02
- DUPUCH Gérard, Georges	22/02
- GAUGAIN Jacques, Marcel	23/08
- GENTES Jacqueline	11/05
- GOMOND André, Louis, Marcel	31/12
- HARRIBEY Jean, Charles	11/07
- LABASTE Jeanne	30/09
- LALANNE Cédric	21/06
- LALANNE Laurent	12/05
- OLIVER Jean-Claude	02/06
- PELLEGRINET Michel, Jean-Pierre	10/10
- PIERRE Michel, Robert	11/06
- PINTO Julien	23/07

QUELQUES PETITS RAPPELS

La Mairie est ouverte du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 16h30.

Nous vous rappelons que les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous le samedi matin entre 10 h et 12 h. Téléphoner au 05 58 04 41 40 pour prendre RDV.

Les inscriptions sur les listes électorales pourront se faire jusqu'au 31 décembre à la Mairie, vous devrez vous munir d'un titre d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile. Les jeunes qui ont eu 18 ans sont inscrits automatiquement.

Tous les jeunes français de naissance doivent se faire recenser auprès de la Mairie (dès l'âge de 16 ans atteint). C'est une formalité obligatoire pour pouvoir présenter des examens ou concours (bac ou permis de conduire entre autre).

Favorisons les bonnes relations de voisinage !!

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ce de jour comme de nuit. (article 16)

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
- les samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 H 00.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances, sont tenus de prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit provenant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils radios, audiovisuels, instruments de musique, appareils ménagers, climatiseurs ou tout autre appareil susceptible d'engendrer des nuisances sonores (article 17)

Extrait de l'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits du voisinage du 25 novembre 2003.

L'incinération de déchets ménagers, y compris végétaux, est interdite par le règlement sanitaire départemental (article 84 du règlement sanitaire départemental des Landes complété par la circulaire du 18/11/2011).